



1^{er} SOMMET ENTREPRENEURIAL UE - MAROC

DECLARATION

Grenade, le 6 mars 2010

Les chefs d'entreprise européens et marocains réunis à l'occasion du Premier Sommet Entrepreneurial pour traiter du statut actuel des relations entrepreneuriales entre l'Union européenne et le Maroc, ont convenu à Grande ce 6 mars 2010 ce qui suit :

DECLARATION

CONTEXTE GENERAL

Nous saluons la dynamique de croissance et de développement de l'économie marocaine et la résilience dont elle a su faire preuve dans un contexte marqué par la récente crise économique mondiale.

Nous sommes conscient que cette dynamique de croissance est le résultat des efforts considérables entrepris ces dernières années par le Gouvernement marocain qui, grâce à une série de réformes ambitieuses au niveau macro-économique et structurel, a été capable de diversifier les relais de croissance, mais aussi d'augmenter le flux d'investissements étrangers dans le pays, plaçant ainsi son économie, durant la période 2007-2010, à la deuxième place du rang des pays destinataires d'investissements étrangers en Afrique du Nord.

Cependant, malgré les séries de réformes adoptées ces dernières années, le Gouvernement marocain doit rester vigilant quant à l'évolution du climat des affaires, et ce afin d'accélérer l'intégration de l'économie marocaine à l'Union Européenne.

ACCORD D'ASSOCIATION / POLITIQUE DE VOISINAGE / PLAN D'ACTION

En tant que chefs d'entreprises, nous nous réjouissons des efforts déployés dans le cadre de l'Accord d'Association qui est entré en vigueur le 1^{er} mars de l'an 2000, dans le but de créer graduellement une zone de libre-échange dans les différents domaines de coopération économique.

La Politique Européenne de Voisinage (PEV) qui s'inscrit dans le prolongement du Processus de Barcelone lancé en 1995, ainsi que l'approbation résultante du Plan d'action de a donnée un nouveau souffle aux relations économiques bilatérales et à la coopération entre les entreprises de part et d'autre de la Méditerranée.

En évaluant les succès enregistrés dans les différents secteurs de la coopération économique, nous estimons qu'il est nécessaire de faire davantage d'efforts afin d'obtenir une convergence de la dimension réglementaire et une réforme du secteur des services plus importantes, qui offrent un grand potentiel de développement dont nous ne tirons toujours pas partie. De même, la réforme des marchés publics par l'introduction de critères de transparence élargis est une de nos priorités.

Statut Avancé

En outre, en tant que chefs d'entreprise, nous réjouissons de l'octroi au Maroc d'un Statut Avancé qui vient illustrer la politique de réformes initiée par le Gouvernement marocain.

Cette relation privilégiée, dont l'objectif est de faire du Maroc un acteur de dans la Zone Euromed, est un cadre unique pour le renforcement des relations bilatérales dans tous les domaines par la reconnaissance de l'acquis communautaire comme un objectif qui permettra une plus grande pénétration du marché européen par les entreprises marocaines.

Nous estimons que ce nouveau cadre de coopération met en place les conditions nécessaires au développement des investissements et de la coopération technologique et industrielle.

Figurant parmi les principaux objectifs de la feuille de route du Statut Avancé, nous jugeons positif que les négociations pour un Accord de Libre Échange soit lancées entre l'UE et le Maroc, qui, en plus de constituer un pas de plus dans le renforcement des relations économiques bilatérales, doit servir d'élan notamment dans la réforme du marché des services, faciliter l'accès aux marchés publics et au marché des produits industriels, encourager la liberté de mouvement des capitaux

et des paiements, adapter les mesures sanitaires et phytosanitaires, ainsi que les droits de propriété intellectuelle et industrielle aux normes européennes, et instaurer une politique de concurrence.

Dans le cadre de la coopération économique et sociale, qui constitue un autre point important sur lequel repose le Statut Avancé, nous accordons une extrême importance à l'engagement pris par le Gouvernement marocain de mettre en place le Conseil Économique et Social qui permettra d'articuler plus efficacement les négociations entre les principaux agents sociaux marocains et leur participation dans le dialogue social et le développement socio-économique du pays.

C'est pourquoi, et dans le but de renforcer la coopération institutionnelle entre le Comité Économique et Social Européen et le Conseil Économique et Social marocain, nous recommandons aux deux chefs de Gouvernements réunis au sommet UE-Maroc que la CESE et le CES marocains mettent en place une coopération institutionnelle assurant la participation active de la société civile dans le processus du Statut Avancé du Maroc avec l'UE.

Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée

Nous chefs d'entreprises, saluons l'installation du Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée, dont le siège se trouve à Barcelone, celui-ci permettra d'encourager le développement de projets conjoints dans la région dans des domaines tels que l'énergie solaire, les autoroutes de la mer, la coopération industrielle et le développement durable.

Nous estimons, que dans le but de garantir le succès de cet ambitieux processus, visant la mise en place d'Accord Euro-méditerranéen de Libre Échange regroupant les 40 pays de la région, il est nécessaire de continuer à approfondir l'application des accords Sud-Sud, comme celui d'Agadir dont l'objectif est de renforcer l'intégration régionale entre le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie.

Raison pour laquelle nous nous félicitons d'avoir renouvelé les termes de la Déclaration d'Athènes approuvée par BUSINESSEUROPE et BUSINESSMED et nous attendons

avec grand intérêt le prochain Sommet Euro-méditerranéen qui se tiendra à Barcelone en juin prochain.

CONCLUSIONS DES TABLES RONDES SECTORIELLES

Nous évaluons positivement l'imminente constitution du Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée qui siègera à Barcelone, et nous espérons également que sa mise en marche permettra de maximiser et de conjuguer les efforts de part et d'autre de la Méditerranée dans le but de développer deux zones d'importance capitale au niveau de la structuration de la région euro-méditerranéenne, comme le développement des énergies renouvelables et des réseaux de transport terrestres et maritimes.

TRANSPORT, LOGISTIQUE ET INFRASTRUCTURES

Nous pensons que le développement de ce secteur devrait être un axe primordial, dans la coopération aussi bien institutionnelle qu'industrielle entre l'Union européenne et le Maroc, pour permettre une intégration optimale entre les marchés marocains et européens.

Transport maritime

Le transport maritime est un instrument indispensable aux relations commerciales entre le Maroc et l'Union européenne qui sont particulièrement importantes pour le Maroc, étant donné que 58% de son commerce extérieur est dirigé vers l'UE.

Nous, chefs d'entreprise, jugeons qu'il est absolument nécessaire de disposer non seulement de bonnes infrastructures portuaires, mais aussi d'une offre de services alliant, régularité, qualité et prix compétitifs.

Ceci ne sera possible que dans un cadre de concurrence libre incitant les opérateurs à améliorer leur offre de service, à utiliser des bateaux modernes et à adapter constamment leur offre en fonction des besoins des utilisateurs.

Ainsi, à l'instar de ce qui a été réalisé en 1999 avec la libéralisation des services maritimes de cabotage dans l'Union

européenne, nous jugeons nécessaire de permettre la libre circulation maritime régulière entre l'Union européenne et le Maroc, afin d'accroître la variété et la qualité de l'offre destinée à répondre aux besoins du transit de marchandises comme de passagers.

Transport aérien

Nous, chefs d'entreprise, nous nous réjouissons de l'Accord aérien signé en 2006 entre l'UE et le Maroc, qui donnera lieu à une convergence de la dimension réglementaire et permettra au Maroc de participer du Maroc aux différents plans de la politique aérienne européenne, tels que l'open sky.

Transport ferroviaire

Nous évaluons très positivement le soutien qu'apporte l'Union européenne pour favoriser l'interopérabilité des réseaux marocains et européens, dont l'objectif final est de créer un corridor ferroviaire et maritime de marchandises MAGREBH-EUROPE, notamment pour le transport de conteneurs et de passagers. Nous insistons sur le besoin de continuer de renforcer ce soutien par le biais du financement de projets, qui rendent possible la structuration réelle du transit de marchandises et de passagers entre le Maroc et l'Union européenne.

Infrastructure terrestre

Nous jugeons nécessaire de renforcer les efforts économiques de la part de différentes entités financières, telles que la Banque européenne d'investissements, et le développement de nouvelles infrastructures.

De plus, nous encourageons l'organisation de colloques et séminaires consacrés à l'échange d'expériences dans les domaines institutionnel, de régulation et industriel, afin de créer un cadre favorisant le développement de projets publics et privé au Maroc.

ÉNERGIE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Compte tenu de la nature stratégique du secteur, nous apprécions l'importance donnée à la coopération dans ce domaine dans la Déclaration conjointe. En effet, en inscrivant la coopération dans le secteur de l'énergie dans ses axes prioritaires, la Déclaration conjointe vise la mise en œuvre de politiques basées sur le développement durable en matière énergétique tenant compte de la nécessaire sécurité des approvisionnements, la compétitivité et la protection de l'environnement.

Le Maroc, comme l'Union Européenne doivent disposer d'un bouquet énergétique incluant l'ensemble des sources de production dont le nucléaire.

Développement du secteur énergétique

Nous chefs d'entreprises, appelons l'union européenne à poursuivre son appui au développement du secteur énergétique marocain, et ce à travers, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la diversification des sources d'énergie (notamment les sources d'énergies renouvelables), et le soutien à la planification énergétiques.

Intégration des marchés énergétiques

Nous portons un intérêt particulier aux efforts déployés par la partie marocaine pour intégrer son marché énergétique dans celui du reste de l'Union européenne, et particulièrement au niveau de l'électricité et du gaz par le biais de la convergence de politiques dans les domaines législatif, institutionnel et de la régulation. En ce sens, nous apprécions l'envergure du projet d'assistance de la Commission européenne à travers lequel elle cherche à intégrer progressivement les marchés du Maroc, d'Algérie et de Tunisie dans le marché électrique de l'Union européenne.

Énergies renouvelables

En tant que chefs d'entreprises nous apprécions les dernières initiatives régionales dans le domaine des énergies renouvelables, telles que le Plan solaire méditerranéen ou l'Initiative Desertec qui, en plus d'améliorer le niveau d'autonomie énergétique dans des pays comme le Maroc, extrêmement dépendants de l'importation d'hydrocarbures, et d'amortir les effets négatifs du changement climatique, se révèlent être une grande occasion pour transformer le Maroc en une plate-forme adéquate pour la génération d'énergie propre à destination de l'Union européenne.

Tout ceci exige non seulement d'établir un cadre institutionnel et régulateur adaptés, mais entraîne aussi le besoin de développer des projets ambitieux sur les plans des énergies renouvelables, de la lutte contre les émissions de CO₂ et des réseaux transnationaux.

Nous souhaitons, par ailleurs, exprimer notre satisfaction face à la position avant-gardiste du Gouvernement marocain qui a récemment annoncé l'établissement d'un grand Plan Solaire prévoyant l'installation d'une capacité de 2000 MW solaires répartis en cinq centrales à horizon 2020.

APPUI FINANCIER AUX STRATÉGIES SECTORIELLES

Nous, chefs d'entreprises, réclamons une plus forte implication des institutions financières, et notamment de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dans le financement des projets dans les secteurs industriels et technologiques, et ce compte tenu de la valeur ajoutée qu'ils peuvent apporter à cette nouvelle étape des relations entre l'Union Européenne et le Royaume du Maroc.